

COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE À 18H30 A LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

ETAIENT PRESENTS : HAGER S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. - CARDONA P. – MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – DURANDEU R. - PUIG C. – MEROU N. – BLASI F. (procuration à N. MEROU) – BIROT-MORENO C. – BATALLO A.– ROBIN F. – CHELLY S.- FUENTES M.E. - PELLICER M. – PAMPRUN B. - BARO C. – DUMONT M. (Visioconférence).

Absente excusée : VANDAELE N. – GARCIA S.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

INFORMATIONS

Rézo pouce : M le Maire informe le Conseil que le Département a signé une convention de partenariat avec REZO POUCE pour la création d'aires pour faciliter l'auto-stop et le co-voiturage. La Communauté de Communes des Avant-Monts est chargée de mettre à jour le plan des aires situées sur le territoire intercommunal. Plusieurs lieux ont été identifiés sur la Commune de Murviel les Béziers.

Remerciements : le Président du Conseil Départemental remercie la Commune pour sa participation à la journée de ramassage des déchets en collaboration avec les services départementaux.

Borne de recharge : M. Le Maire informe qu'Hérault Energies a transmis le bilan des recharges de véhicules électriques sur la Commune de Murviel, qui est en très forte baisse notamment en 2020.

Tarifs des droits de place et de publication : Le Conseil Municipal décide de ne pas fixer de tarifs pour l'instant.

DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire rappelle qu'il y aurait lieu de prévoir une décision modificative sur le budget communal, suite à la consignation de la somme relative à l'acquisition par voie de préemption des parcelles cadastrées section AC N°749 et 750 et ce, comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT

Terrains aménagés autres que voirie : cpte D-2113 : - 15000 €

Créances pour locations acquisitions : cpte 2766 : + 15000 €

Accord du Conseil

INCORPORATION DES BIENS SANS MAÎTRE

M. le Maire informe le Conseil de la réglementation applicable aux biens sans maîtres et l'attribution à la commune de ces biens.

Parcelles AK 45 et 247 :

M. le Maire rappelle l'information au conseil municipal en date du 05/03/2020 relative au bien présumé sans maître : parcelles de terrain cadastrées Section AK n°45 d'une superficie de 220 m² et AK 247 d'une superficie de 220 m² situées au lieu-dit les Roucans à Murviel les Béziers,

Immeuble AC 386 :

M. le Maire rappelle l'information au conseil municipal en date du 06/11/2019 relative au bien présumé sans maître : immeuble cadastré Section AC n°386 d'une superficie de 48 m² au sol situé 18 rue Léon Roger à Murviel les Béziers,

Il expose que les propriétaires de ces biens ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Dès lors, les immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ils peuvent revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L.1123-3 in fine du Code Général de la propriété des personnes publiques impose l'obligation à la commune d'incorporer le bien dans le Domaine Communal dans un délai de 6 mois à compter de la vacance présumée du bien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, exerce ses droits en application des dispositions de l'article L713 du Code Civil et de l'article L.1123-3 alinéa 4 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

DECIDE que la Commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le Domaine privé Communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

M. le Maire est chargé de rendre compte de l'évolution de la procédure et des démarches entreprises aux plus proches réunions du Conseil municipal

Le Conseil autorise le Maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LES WARRIORS

M. le Maire informe le Conseil de la création sur la commune de Murviel les Béziers, de l'association « Les Warriors de la TOXO » dont l'objet est la sensibilisation, l'accompagnement psychologique et financier des familles touchées par la toxoplasmose, de part, l'organisation d'évènements afin de récolter des fonds pour l'achat de matériel médical, pédagogique et d'apporter un soutien aux familles concernées.

Il indique qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Commune,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, vote une subvention exceptionnelle de **200 €**

PLANCHER BATIMENT MAUREL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. le Maire rappelle l'acquisition par voie de préemption des bâtiments « Maurel » situés à l'espace du 19 mars 1962. Il indique que des travaux de réfections et réhabilitation du bâtiment étaient prévus lors de cette préemption, notamment la réfection du plancher.

Il précise qu'une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises comme suit :

- Entreprise FUSCO Mario et Fils : 53811 € HT
- Sarl BONNET Frères : 57745 € HT
- EURL Sylvestre 56440 € HT

Il propose de retenir la proposition de l'entreprise FUSCO et demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de M. le Maire et décide de retenir l'entreprise FUSCO Mario et Fils pour un montant de **53 811.00 € HT**.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

M. le Maire rappelle la séance du 26 octobre dernier accordant le principe de verser une subvention exceptionnelle à l'AMF 34 pour venir en aides des sinistrés du Gard et des Alpes maritimes suite aux orages destructeurs et intempéries dévastatrices de septembre 2020.

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de **2000 €** (deux mille euros) à l'association des Maires de l'Hérault AMF 34 pour venir en aide aux sinistrés du Gard et des Alpes Maritimes.

AVIS SUR LE PROJET DE L'ASSOCIATION TRAILRAIL34

M. le Maire informe du courrier du Président de l'Association TrailRail34 de Cazouls les Béziers, organisateur en octobre 2019 d'un trail sur la commune de Cazouls et un peu sur celle de Cessenon avec trois circuits différents.

Un projet pour le 20 juin 2021 d'organisation d'une course de 42 km est à l'étude et notre territoire communal serait traversé du côté de Réals, sous condition d'autorisation de la Commune de Murviel les Béziers. L'organisation de cet événement, serait à la charge de l'association mais validée par les trois conseils municipaux des communes concernées.

M le Maire indique qu'il y aurait lieu de donner un avis sur ce projet de trail de 42km proposé par l'association TRAILRAIL34.

Le Conseil Municipal, donne un **avis favorable** au projet et autorise la traversée du territoire communal dans la cadre de cette course.

ACHAT MOBILIER DE LA MAISON MEDICALE

M. le Maire rappelle le départ en retraite des Médecins BONIFAY Bernard et MATTEI BONIFAY Geneviève de la maison médicale.

Suite à la non reprise de leur activité, dans l'immédiat, ils ont proposé la reprise par la Commune, de leur mobilier bureautique et professionnel.

Après prise en compte de la vétusté de l'ensemble de ces biens mobiliers et matériels, il est proposé au Conseil de les acquérir comme suit :

- Acquisition espace accueil, rangement et informatique pour une valeur de **1041.10 €** à verser à la SCM des Docteurs Bonifay B. – MATTEI BONIFAY G. – DARTOIS F.
- Acquisition du mobilier d'une valeur de **1079.50 €** à verser à Mme MATTEI BONIFAY Geneviève,
- Acquisition du mobilier et matériel médical d'une valeur de **1659.04 €**, à verser à M. BONIFAY Bernard.

Soit un **total de 3779.64 €**

Le Conseil Municipal, accepte la proposition et autorise le rachat du mobilier et matériel comme sus-indiqué.

MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DU PRESBYTERE ET MODIFICATION DU BAIL DE LA MAISON MEDICALE

M. le Maire rappelle toutes les démarches effectuées pour l'installation d'un ou plusieurs médecins, suite à deux départs en retraite.

Il informe le Conseil qu'un médecin, Mme MIHOC Dana, peut prendre ses fonctions à partir du 01/01/2021.

Il ajoute qu'afin de faciliter son installation professionnelle et personnelle, (domiciliation actuelle hors du département de l'Hérault) il y aurait lieu de prévoir, d'une part, la mise à disposition du logement vacant situé au 1^{er} étage du presbytère et d'autre part, la modification du bail de la maison médicale avec les coordonnées du nouveau médecin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de mettre à disposition de Mme MIHOC, à titre gracieux, le logement situé au 1^{er} étage du presbytère à compter du 15 décembre 2020, pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement,

Et décide la modification du bail de la maison médicale avec l'ajout des coordonnées du nouveau médecin à compter du 1^{er} janvier 2021.

AVIS OUVERTURE LIDL LES 20 ET 27 DECEMBRE 2020

M. le Maire informe le Conseil de la demande formulée par les responsables de LIDL d'autorisation d'ouverture du magasin les dimanches 20 et 27 décembre 2020 toute la journée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de donner un Avis Favorable à l'ouverture du magasin LIDL les dimanches 20 et 27 décembre 2020 toute la journée sur la base du volontariat des employés.

SITE PATRIMONIAL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix du site patrimonial à inscrire sur la liste des équipements annexée à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal choisit d'inscrire le site patrimonial suivant l'immeuble, anciennement dénommé Maurel, situé à l'espace du 19 mars 1962, sur la liste des équipements définis comme d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Avant-Monts.

MODIFICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE LOUIS ARCELIN

M. le Maire rappelle au Conseil, le projet d'aménagement de l'avenue Louis Arcelin RD 36.

Il indique qu'un avant-projet a été réalisé prenant en compte les travaux de voirie (à la charge du Département), et des travaux de terrassement, trottoirs, mobilier urbain, espaces verts et réseaux humides.

Il précise que le projet est estimé à la somme totale de 569000 € HT, dont 253000 € HT à la charge du Département, soit 316000 € HT concernant la part de la Commune et qu'il y aurait lieu de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et pris connaissance du projet,

APPROUVE le projet d'aménagement de l'avenue Louis Arcelin, RD 36 pour un montant total de 569000 € HT dont 316000 € HT de part communale.

SOLLICITE une aide financière du Conseil Départemental pour réaliser ces travaux.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS EOLIENS

M. le Maire informe le Conseil, de la plaquette d'information de la Société VOL-V ER qui sollicite la Commune sur un éventuel projet éolien sur la Commune de Murviel les Béziers.

Avant que toutes démarches soient lancées sur une telle opération, M. le Maire rappelle que l'intercommunalité est défavorable à l'éolien sur son territoire, et qu'il y aurait lieu de se prononcer également sur ce type de production d'énergie.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après discussion, donne un AVIS DEFAVORABLE à tout éventuel projet éolien sur la commune de Murviel les Béziers, et ne souhaite pas répondre aux sollicitations de cette société.

QUESTIONS DIVERSES

Banque alimentaire : Mme CARDONA informe le conseil que, 16 familles bénéficient de l'aide alimentaire dont 7 personnes seules. Sont distribués, des produits secs, des surgelés et des fruits / légumes.

Cette année, il est décidé que le CCAS offrira une boîte de chocolat pour les fêtes de Noël.

Mme CARDONA ajoute qu'un collectif de bénévoles s'est créé cette année, pour offrir des boîtes cadeaux aux personnes en difficulté.

Il est rappelé au Conseil que la collecte annuelle de la banque alimentaire se tient les 27 et 28 novembre 2020 sur le parking de LIDL.

Travaux réalisés et/ou en cours :

- Dortoir : les travaux ont débuté et devraient se terminer courant 1^{er} trimestre 2021.
- Lotissement la Belsounarié : suite à la réalisation d'un îlot central, il y aurait lieu d'étudier un aménagement paysager avec plantations d'essences méditerranéennes.
- Rue Georges Durand : une place de parking supplémentaire a été créée devant les commerces,
- Cheminement piéton aux écoles : un accès piéton pour les entrées / sorties des élèves côté médiathèque sera réalisé compte tenu des dispositions réglementaires liées au COVID 19 imposant plusieurs accès au groupe scolaire.

COVID 19 : Mme GIL informe le Conseil du surcoût de 5286 €, lié à la situation sanitaire, pour l'achat des produits de nettoyage par rapport à l'année précédente. S'ajoute la somme de 1260 € pour l'installation des plexiglas et les stations de distribution de gel hydroalcoolique.

Numérotation les Roucans : M. DURANDEU signale qu'il y aurait lieu repenser la numérotation des Roucans.

Colis des aînés : Le Conseil Municipal félicite Mme CARDONA pour la réalisation des flyers pour la réservation des coffrets de Noël. Après la confection, prévue le 2 décembre, les colis seront distribués à domicile à compter du 5 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.

Pour extraits conformes affichés en mairie,

Le Maire, Sylvain HAGER

Le Maire
HAGER Sylvain

